

Association Le *Carcoie farceur*
Accueil parascolaire
Rue des Courtils 44
2016 Cortaillod
info@carcoiefarceur.net
www.carcoiefarceur.com
032 841 16 38



Règlement 2021-2022

Accueil

Notre accueil parascolaire est ouvert aux écoliers de la commune de Cortaillod du cycle 1 et 2, la priorité est donnée aux enfants de la 1ère à la 7ème HarmoS.

Les enfants de 1ère et 2ème HarmoS sont pris en charge par le personnel éducatif pour les trajets entre la structure d'accueil et l'école, et vice et versa. Les enfants de la 3ème à la 7ème année sont, quant à eux pris en charge dès leur arrivée au Carcoie farceur.

Pour la 7H :

Dès la rentrée scolaire 2020, les 7èmes Harmos iront rejoindre les 8èmes HarmoS au 12 du Tram à Cort'Agora pour le repas de midi (inscriptions auprès de Mme Leutwiler au Tram Enchanté). Les 7èmes pourront être inscrits au Carcoie 2 le matin et l'après-midi ainsi que **le mercredi midi**.

Nous proposons durant la première semaine de la rentrée scolaire un accompagnement de trajets pour tous les enfants de la 3ème HarmoS.

Les enfants scolarisés dans le bas du village seront pris en charge par le Tram Enchanté.

Les parents sont responsables de la conduite de leur enfant sur les trajets entre l'école et la structure d'accueil. L'Association se décharge de toutes responsabilités durant le temps d'attente avant ou après la sonnerie de l'école.

Découpage d'une journée

Journée complète avec repas de midi	100%
Journée complète sans repas de midi	85%
Demi-journée avec repas de midi	75%
Demi-journée sans repas de midi	60%
Bloc horaire de midi	50%
Bloc horaire de l'après-midi après l'école	30%
Bloc horaire du matin avant l'école	20%
Tarif horaire	17%

Le prix de facturation pour la journée est 60.- pour le cycle 1 et 50.- pour le cycle 2 (compris, repas et collations labellisés Fourchette verte, devoirs sous surveillance, activités diverses et sorties). Les factures seront établies selon les revenus des parents en fonction du barème cantonal. Pour en connaître le tarif exact, une calculette est disponible sur notre site sous *tarifs*.

Horaires

Ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.

Elle est fermée les jours fériés officiels

Vacances :

La structure est ouverte quatre semaines de quatre jours (sauf le mercredi) durant les vacances scolaires soit la première à Pâques, la première en automne, la première et dernière durant les vacances d'été.

Les inscriptions relatives aux vacances sont disponibles pour toute l'année dès le mois de janvier auprès du personnel éducatif ou par email. Une confirmation vous sera envoyée un mois avant la période de vacances demandées.

Aucune modification ou annulation sera possible après la confirmation. Le montant sera dû sauf en cas d'absences maladie ou accident et sur présentation d'un certificat médical.

Arrivées et départs

Les arrivées pour l'horaire continu du matin se font au plus tard jusqu'à 8h30 et ceux de l'après-midi se font dès 13h30 et au plus tard jusqu'à 13h50. Les départs après le goûter se font à partir de 17h, sauf en cas d'activités extrascolaires ou d'entente avec la directrice. Les départs après le repas peuvent se faire dès 13h30 jusqu'à 13h50.

Matin

Un petit déjeuner est proposé aux enfants présents ainsi que des jeux éducatifs, dessins et activités calmes.

Inscription et fréquentation

Une participation annuelle de Fr. 80.- par famille est perçue pour couvrir les frais administratifs.

Les plages horaires seront confirmées entre le mois d'avril et mai **et aucun changement ou modification ne pourra être accepté sauf s'ils sont relatifs :**

- **Aux congés de l'après-midi pour les 3 et 4èmes HarmoS**

Si le délai de l'inscription est dépassé, la structure accueillera l'enfant selon ses disponibilités.

Dès réception de la confirmation toutes les familles se référeront au paragraphe *annulation de plage horaire* et régleront le premier trimestre même si leur enfant n'est pas présent dès la rentrée.

Admission

L'admission d'un nouvel enfant au sein de notre association est déterminée selon la directive cantonale numéro 13.

La priorité est donnée aux frères et sœurs des enfants déjà inscrits, et aux familles qui ont obtenu des réponses négatives l'année précédente.

Les parents, de tous les enfants inscrits au Carcoie Farceur, sont tenus de transmettre le nom de l'enseignant et les horaires scolaires de leur enfant, jusqu'au 5 juillet.

Adaptation et visite

Au mois de juin les nouvelles familles seront conviées pour une visite des locaux et également afin de faire connaissance avec le personnel. Une adaptation personnalisée est prévue si un enfant commence durant l'année scolaire.

Association

Les parents souhaitant adhérer en tant que membre de l'Association ou du comité font leur demande d'admission par écrit.

Chaque membre reconnaît les statuts et les décisions de l'organe compétent.

Une cotisation annuelle est fixée à 30.-

Départs

Les parents signalent le nom des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) ou nous avisent si les enfants sont autonomes.

Absences

Toute absence est à signaler au plus vite. **En cas de maladie les enfants doivent être excusés chaque jour d'absence pour des raisons de sécurité.**

Dès réception des courriers relatifs à une course d'école, journée ou camp de ski, changement d'horaires etc...il est impératif de nous contacter afin que nous puissions nous organiser. Une amende pourra se rajouter à valeur de 60.- si votre enfant fréquente un continu hors inscription et sans avertissement au préalable, soit quinze jours avant ou dès réception de l'annonce de la sortie.

Si l'enfant ne se présente pas à l'accueil parascolaire, les éducatrices avertissent les parents, pour autant que ces derniers soient atteignables. Dans le cas contraire, notre Association décline toute responsabilité pour le temps où l'enfant devrait être présent dans la structure.

En cas d'absences non signalées répétées, l'inscription de l'enfant pourra être remise en question par la responsable et le comité de l'association.

Aucune absence sauf en cas d'hospitalisation, ne pourra être remboursée ou remplacée.

Les familles absentes à long terme (voyages, vacances...) devront régler leurs mensualités afin de maintenir leur inscription dans la structure. Dans le cas contraire, notre Association ne peut assurer la prise en charge de leur/s enfant/s dès leur retour.

Facturation

Le montant est déterminé sur la base des 39 semaines de fréquentation (période scolaire) et ventilé sur douze mois. Les présences durant les vacances scolaires seront rajoutées sur la facture.

Les présences mensuelles en irrégulier doivent être remises au plus tard 15 jours avant le début du mois concerné.

La facture mensuelle est due, même si l'enfant est absent pour cause de maladie, de vacances ou d'activités scolaires ponctuelles (course d'école, sortie et camps de ski...).

La facture doit être payée au plus tard le 30 du mois en cours. Pour éviter tout problème relatif à ce paiement, les parents considèrent l'inscription et l'engagement face notre structure comme une reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 LP.

Nous nous réservons le droit de percevoir des frais de rappel dès le 5ème jour de retard qui seront inclus dans la facture du mois suivant. Puis, dans un deuxième temps en cas de non-paiement, un recommandé vous sera envoyé avec un commandement de payer dans les trois jours. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de remettre en question l'inscription de l'enfant voir de le refuser.

Les parents sont priés d'utiliser les bulletins avec numéro de référence correspondant à leur facture mensuelle et de ne pas prévoir d'ordre permanent.

Modification et augmentation de plage horaire

A chaque rentrée scolaire, les parents remplissent une fiche d'inscription afin de remettre à jour les informations et les éventuellement changements (%de travail, adresse, etc..) L'horaire d'inscription en cours est garanti pour la nouvelle année scolaire, sauf si situation

exceptionnelle. Toute demande d'augmentation de présence sera prise en compte si la structure en a la possibilité.

Toute modification et augmentation de fréquentation sont demandées à la directrice qui pourra répondre en fonction des disponibilités de la structure.

Annulation de plage horaire

Les familles peuvent annuler une plage horaire deux fois par année scolaire et par écrit, soit :

- Au 1^{er} novembre pour le 1^{er} décembre
- Au 1^{er} février pour le 1^{er} mars

Résiliation

Les parents peuvent résilier leur contrat en tout temps par écrit mais avec un préavis d'un mois et régleront trois mensualités à partir du premier jour de la résiliation sauf d'entente avec la directrice. (Ex : un courrier envoyé fin novembre pour fin décembre, les familles régleront trois mois supplémentaires soit de janvier à mars).

Santé

Si votre enfant présente un état fébrile, s'il souffre de diarrhée, de conjonctivite ou autres maladies contagieuses (liste définie par le département de la santé) il ne pourra être pris en charge par la structure.

Si un enfant tombe malade ou est victime d'un accident durant la journée, la responsable avertit les parents et peut leur demander de venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais. En cas d'urgence ou dans l'impossibilité d'atteindre les parents, l'équipe prend les dispositions qui s'imposent.

Tout traitement médical doit être signalé aux responsables et le médicament sera administré selon les prescriptions médicales fournies **par écrit**.

Catastrophes naturelles

En cas d'incendie, d'inondation, les enfants seront évacués, voire déplacés à la place de jeux ou à la Maison de la Paroisse selon les cas. Les parents seront contactés afin de pouvoir venir rechercher leurs enfants sur le lieu-dit.

Repas et régime alimentaire

Les repas sont cuisinés sur place et répondent aux exigences du label « Fourchette verte ».

En cas d'allergie alimentaire ou en raison de convictions religieuses, il est possible de prévoir un repas adapté, dans la mesure du possible. Dans ce cas, les parents sont tenus d'en informer la direction. De plus, celle-ci se réserve le droit de refuser un régime alimentaire trop contraignant pour l'organisation de la structure.

Objets personnels, dégâts

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (lunettes, bijoux, jouets, vêtements, portables, etc...).

Les éventuels dégâts ou détériorations provoqués par les enfants seront à la charge des familles.

Nous recommandons aux parents d'avoir une assurance responsabilité civile (RC).

A son arrivée, chaque enfant apporte :

- Une paire de pantoufles sans semelle noire afin d'éviter des traces sur le sol.

- Des habits de rechange (pour les 1ères et 2èmes HarmoS).

Les parents sont priés d'habiller leurs enfants avec des habits pratiques, peu dommages et adéquats pour la saison.

Toutes les affaires oubliées et retrouvées par l'équipe éducative sont déposées dans des caisses prévues à cet effet et dans chaque vestiaire. **A la fin de l'année scolaire, toutes les affaires personnelles de vos enfants doivent être reprises** (pantoufles, habits de rechange etc..) cas échéant elles seront offertes à une Association ou une œuvre caritative durant l'été.

Devoirs

Le Carcoie farceur offre aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs de la façon la plus indépendante possible dans un cadre et des conditions favorables. Toutefois, la responsabilité du contrôle du travail incombe aux parents. L'association met à disposition du matériel sauf un crayon gris et une gomme que les enfants doivent avoir dans leur sac d'école.

Carcoie 1 :

Un adulte est présent afin que les enfants de 3^{ème} HarmoS puissent poser des questions et effectuer leurs devoirs écrits de manière correcte et la plus autonome possible.

La lecture, poésie, chant incombent aux parents ainsi que le contrôle des devoirs.

Carcoie 2 :

Les enfants bénéficient d'un endroit où ils peuvent faire leurs devoirs de manière autonome, les adultes sont à disposition dans le cas de questionnements mais en aucun cas les devoirs seront contrôlés par le personnel éducatif.

Le contrôle des devoirs incombent aux parents.

Activités

Des activités ludiques, créatrices et des sorties sont proposées aux enfants tous les jours.

Ces activités sont relatives aux thèmes fixés durant l'année par les déléguées aux activités.

Vous pouvez visiter notre site ainsi que la page sur Facebook afin d'obtenir un aperçu du travail de l'équipe éducative et des enfants incluant nos valeurs et notre mission institutionnelle.

Discipline

Pour assurer le bon fonctionnement du Carcoie farceur, nous attendons des enfants du respect, de la discipline et un comportement adéquat. Dans le cas contraire, vous serez sollicités pour un ou quelques entretiens, voire encouragés à entreprendre un suivi avec un spécialiste de l'enfance.

Nous demandons aux parents de respecter ce règlement ainsi que les règles internes établies. Si la directrice estime le non-respect de ces conditions par l'un ou par l'autre des partis, un avertissement voire une exclusion sera déterminée par la suite.

Vous êtes priés également de ne pas nous téléphoner entre 12h et 13h afin que nous puissions assurer une prise en charge correcte auprès de vos enfants. Vous pouvez par contre nous laisser un message et nous vous rappellerons après le repas.

Le comité se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps.

L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement.

Le comité de l'Association du Carcoie farceur